

Annexe B

Épreuves de promotion par avancement au grade de major professionnel

L'examen de promotion est composé de 3 épreuves :

- Epreuve pratique 1 : EMPP.
- Epreuve pratique 2 :
 - Partie A : Commandement, gestion opérationnelle - 30 points.
 - Partie B : Communication – 20 points.
- Epreuve pratique 3 : Gestion administrative et stratégique - 50 points.

Le candidat doit se présenter aux épreuves en tenue de service et, pour l'épreuve pratique, muni de sa tenue d'intervention feu complète et propre (TIB feu en référence à l'article 5 de l'AR du 30.08.2013).

Il doit se munir de sa carte d'identité pour chaque épreuve.

Les candidats doivent obtenir un minimum de 60 points sur 100 au total pour être lauréat.

Epreuve pratique n°1 : EMPP

L'ARI et les bouteilles sont fournis sur place.

L'épreuve pratique correspond à l'Evaluation Médicale Préventive Périodique EMPP-PPMO correspondant à l'AT4612 ou au protocole du même nom d'application pour le personnel opérationnel pompier de la ZHC approuvé par le Conseil Zonal du 20/07/2021.

Le temps pour finaliser le test de lutte contre l'incendie est de 24 minutes.

Pour le test de l'escalier, il est autorisé de saisir/s'appuyer avec la main sur la rampe, ce qui permet au participant de réaliser son test en toute sécurité.

- Sans courir (donc sans temps de flottement) ;
- A un rythme de marche constant, sans s'arrêter en cours de route ;

Les candidats qui ont réussi le test EMPP-PPMO il y a moins de deux ans à partir du 1^{er} jour de l'épreuve de promotion en sont dispensés. La date du test est indiquée sur l'attestation n° AT4612 délivrée par un centre de formation agréé pour la sécurité civile.

A l'inverse, les candidats qui réussissent l'épreuve pratique se voient délivrer l'attestation de réussite AT4612 et bénéficient de deux heures de formation continue.

Epreuve pratique n°2 : Commandement, Gestion Opérationnelle et Communication

Le candidat peut utiliser tous les supports, outils et ouvrages de référence qu'il souhaite. Il peut utiliser son ordinateur et peut accéder à internet. Il peut utiliser son smartphone mais il ne peut contacter qui que ce soit, ni par internet, ni par téléphone. L'accès à internet n'est cependant pas garanti et est soumis aux aléas de la connexion. Une connexion lente ou défectueuse ne remet pas en cause le déroulement ou le timing de l'examen. Ni l'école du feu, ni les membres du jury ne sont responsables de cette connexion. Il est fortement recommandé aux candidats de prévoir la possibilité que l'accès internet ne fonctionne pas pendant l'examen et disposent d'autres alternatives dans ce cas.

A. Commandement et Gestion Opérationnelle Complexe (Exercice de mise en situation, de table/carte)

Ce volet vise à évaluer les compétences en Commandement, Analyse, Résolution de problèmes et Planification, organisation et coordination au Niveau 3 du dictionnaire des compétences.

Thème : Gestion d'un incident de grande ampleur ou impliquant des risques spécifiques (par exemple, un accident impliquant des matières dangereuses (ADR) ou un incendie industriel complexe nécessitant la coordination de multiples ressources et services).

Rôles attendus : Le candidat agit en tant qu'officier responsable de la direction opérationnelle des opérations de secours (Dir-SI), de la coordination opérationnelle avec les autres disciplines et de la supervision stratégique de l'intervention, dans l'attente de la mise en place d'un PC-Ops et du comité coordination et jusqu'à ce que le Dir-PC-Ops lui notifie la prise en charge de la coordination opérationnelle à son niveau.

Éléments à évaluer pratiquement :

Direction tactique et stratégique : Définition des objectifs prioritaires et des stratégies de l'intervention.

Allocation des ressources : Utilisation judicieuse des moyens adéquats (par exemple, appel de renforts, déploiement d'une auto-échelle (AE), d'un véhicule de commandement (VC) ou de balisage (BAL), et gestion du personnel x/y/z).

Gestion des interfaces : Interactions avec d'autres autorités ou services (police, médical, autorités politiques).

Prise de décision rapide et dynamique : Capacité à prendre des décisions rapides dans des situations complexes, souvent avec peu d'informations.

Cette épreuve dure 45 minutes sans aucune préparation.

Elle compte pour 30 points sur 100.

B. Communication (Exercice d'analyse et de jeu de Rôles)

Thème : La gestion d'une situation post-opérationnelle ou critique impliquant une communication sensible.

Éléments évalués pratiquement :

Communication externe :

- Capacité à préparer et/ou à donner une conférence de presse ou un briefing aux autorités locales suite à un incident délicat (intégrant les notions de Gestion de la communication et les compétences de Communication au Niveau 3).
- Débriefing et Retour d'Expérience : Organisation et direction d'un débriefing critique d'une intervention pour identifier des points d'amélioration et proposer des améliorations aux processus opérationnels, administratifs et techniques.

Cette épreuve est orale, elle dure 20 minutes avec 15 minutes de préparation.

Elle compte pour 20 points sur 100.

Epreuve pratique n°3 : Gestion Administrative et Stratégique

Ce volet vise à évaluer les compétences d'Innovation au Niveau 3 et de Chef de projet tels que figurant dans la description de fonction de major.

Thème : Un cas pratique demandant au candidat d'analyser un problème structurel au sein de la zone et de proposer une solution innovante ou une modification profonde des processus.

Le jury attribue un projet soit choisi parmi les trois proposés par le candidat dans sa candidature soit un projet imposé étroitement lié à l'un des postes à pourvoir si aucune des propositions ne convainc le jury.

La proposition doit reprendre succinctement les éléments repris dans la description qui figure à l'annexe D.

Le projet écrit à remettre au jury devra démontrer une capacité d'analyse et une vision stratégique (Niveau 3).

Le projet de management ou de restructuration est ensuite présenté et défendu oralement le jour de l'épreuve devant le jury.

Cette épreuve dure 30 minutes au maximum, dont 15 minutes pour la présentation et 15 minutes pour les échanges avec les membres du jury.

La partie écrite du projet à remettre compte pour 20 points sur 100.

La partie orale de défense du projet remis compte pour 30 points sur 100.

Les projets devront être rentrés au moins 14 jours calendriers avant l'épreuve orale (présentation et défense) et les candidats disposeront d'au moins **120** jours calendriers pour rentrer le projet **à dater de l'attribution**.

Il s'agit d'un travail individuel. Aucun travail collectif ne sera accepté.

Les consignes relatives aux propositions de projets, au projet attribué ainsi qu'à la présentation et la défense figurent en annexe D.

